

**Agro  
Campus  
Dijon**

**CFA Dijon  
Quetigny**



FICHE RNCP 35399  
CERTIFICATION DE NIVEAU 4

## CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
**L'AVENTURE  
DU VIVANT**  
RÉVÈLE TON TALENT

Référent administratif :  
Secrétariat Pédagogique CS CP  
cfa.dijon-quetigny@educagri.fr



### ÉTABLISSEMENT EN CAPACITÉ D'ACCUEILLIR DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Référent handicap : cfa.dijon-quetigny@educagri.fr



### FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Financement : par les OPCO du secteur privé et pour les collectivités territoriales par le CFNPT (à la hauteur de leur taux plafond)  
Rémunération : l'apprenti perçoit un salaire versé par l'employeur qui dépend de son âge. Il est calculé en % du SMIC ou du minimum conventionnel si son montant est plus favorable



### ATOUTS DE LA FORMATION

Exploitation Agricole  
Pôle Aménagements Paysagers  
Tunnel de maçonnerie  
Chantiers pédagogiques  
Sorties pédagogiques

Participation Concours d'Excellence MAF et Worldskills

## VOUS ÊTES INTÉRESSÉ PAR

Une formation en alternance par apprentissage combinant travail en entreprise et formation en centre

## PUBLIC CIBLE

Jeunes de 18 à 29 ans révolus.

## LES PRÉREQUIS

Être titulaire:

- D'un BAC PRO, d'un Brevet Professionnel (niveau 4) ou un BTSA (niveau 5) en Aménagements Paysagers
- Trouver une entreprise pour la durée du cycle de formation (1 an)

## CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

**Vous devez avoir signé :**

Un contrat d'apprentissage d'un an, dans le secteur privé avec une entreprise du paysage de taille diverse ou dans le secteur public.

**Demande d'un dossier au CFA dès fin janvier et  
Inscription sur le site national :**

<https://www.parcoursup.fr/>

➡ **Attention nombre de places limitées**

**Vous devez nous envoyer le dossier de candidature intégralement complété et les copies de vos bulletins de notes (voir modalités sur le dossier) lorsque vous avez trouvé une entreprise d'apprentissage. Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.**

DOC\_COM\_21\_PLAQUETTE\_CS-CP\_V21112023

## OBJECTIFS DU CS CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES

Le Certificat de Spécialisation agricole (CS) atteste d'une qualification professionnelle spécialisée, centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques, qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés.

Les activités relatives aux constructions paysagères sont le plus souvent exercées par des ouvriers ou techniciens paysagistes ou des chefs d'équipe en espaces verts. Celles visées par le CS «Constructions paysagères» sont :

- la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères,
- la réalisation de constructions paysagères avec liants ou non maçonnées.

Les activités prises en compte dans ce Certificat de Spécialisation peuvent s'exercer dans différents emplois, dans des configurations variées, indépendamment du statut et de la place des titulaires dans l'organigramme de l'entreprise.

Les appellations fréquentes des emplois concernés par le certificat de spécialisation sont :

- Chef/cheffe d'équipe d'entretien des espaces verts
- Chef/cheffe d'équipe paysagiste
- Ouvrier/ouvrière du paysage
- Ouvrier/ouvrière des espaces verts
- Ouvrier/ouvrière paysagiste
- Technicien/technicienne paysagiste



### Les + de la formation :

**Attestation CACES R482 Cat. A**  
**Attestation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)**  
**Habilitation Electrique BS-BE**  
**Permis Remorque BE**



## QUELS MÉTIERS ?

Salarié dans une entreprise publique ou privée du paysage ou du BTP intégrant cette activité



## COMMENT S'ORGANISE LA FORMATION ?

### Le Certificat de Spécialisation se déroule sur 1 an :

Il comporte 14 semaines de formation en présentiel en centre.

La formation en entreprise se déroule sur le reste du temps, déduction faite des 5 semaines de congés payés annuels.

La formation est construite sous forme d'Unités Capitalisables (UC) :

Elle comporte 3 UC professionnelles.

Chaque UC correspond à un bloc de compétences (voir détail ci-contre)

## LES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

### Période 1 : Automne | UC 1 : Assurer la préparation d'un chantier de constructions paysagères

Sécurité / prévention et gestion des déchets sur les chantiers + interprétation et lecture de plan

Implantation planimétrique et altimétrique d'un ouvrage en fonction d'un plan

Organisation et Préparation technique d'un chantier de construction + habilitation CACES

Réseaux humide + récupération et traitement des eaux de pluie et système d'irrigation + AIPR

Réseaux sec + habilitation électrique

*Ce bloc vise à :*

*UC 1. 1. Opérationnaliser un projet de constructions paysagères*

*UC 1. 2. Réaliser les travaux préables aux constructions paysagères*

### Période 2 : Hiver | UC 2 : Réaliser des constructions paysagères avec liants

Travaux préparatoire (fond de forme, ferrailage, coulage joints de dilatation) règles de conformité...

Préparation et mise en œuvre des liants (béton, mortier, enduits...)

Pose de revêtements de sol (dallage, pavage...)

Réalisation d'ouvrage en élévation (muret, clôtures, escalier...)

*Ce bloc vise à :*

*UC 2. 1. Réaliser des revêtements de sols avec liants*

*UC 2. 2. Réaliser des ouvrages en élévations avec liants*

### Période 3 : Printemps-été | UC 3 : Réaliser des constructions paysagères non maçonnées

Préparation et construction d'un ouvrage en pierre sèche

Initiation à la soudure / préparation et construction d'un ouvrage en métal

Préparation et construction d'un ouvrage en bois

Évaluation finale et finalisation projet

*Ce bloc vise à :*

*UC 3. 1. Réaliser des ouvrages en bois*

*UC 3. 2. Réaliser des ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant*

## QUELLES POURSUITES D'ÉTUDES ?

- Entrée avec un BAC Pro poursuites :  
BTSA Aménagements Paysagers
- Entrée avec un BTSA poursuites :  
Licence Professionnelle



## L'OBTENTION DU DIPLÔME PAS D'EXAMEN FINAL - TOUT EN CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Contrôle en cours de formation → 100%

Évaluation des compétences qui composent chacune des 3 Unités Capitalisables à valider

En cas d'échec à l'examen le candidat conserve le bénéfice de ses Unités Capitalisables (UC) validées durant 5 ans à compter de sa date d'obtention.

Référentiel de formation disponible sur [Chlorofil.fr](https://chlorofil.fr)

## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Sur notre site : <https://www.agro-campus-dijon.fr/cfa-dijon-quetigny>



Inserjeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Agro   
Campus  
Dijon

 CFA Dijon  
Quetigny

## CONTACTS :



21 Bd Olivier de Serres - CS 90042 - 21801 QUETIGNY cedex



03 80 71 80 00 - Taper 2



cfa.dijon-quetigny@educagri.fr